

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

m

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 portant création du Diplôme Universitaire INFIRMIER(E) EXPERT(E) EN UROLOGIE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire INFIRMIER(E) EXPERT(E) EN UROLOGIE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR CHARTIER-KASLER Emmanuel (PU/PH)

ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR ROBAIN Gilberte (PU/PH)

DOCTEUR FRANCOIS Véronique (CSS)

DOCTEUR PICARD Françoise (CSS)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU

